Publié le ID: 023-200085314-20240410-2024030-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBAI D2024/029

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Madame Christine SALADIN

Nombre de Conseillers

Présents:

en exercice: 17

Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie. PRADEAU

Présents: 12

Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,

Représentés: 4 Votants: 16

MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel. MARGOT Manuel.

PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique

Abst.:0 Exprimés: 16

ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, ROYERE Julie.

Oui: 16 Non:0

Absente: LEGRAND Coline

Pouvoirs:

ROYERE Joël a donné pouvoir à SALADIN Christine, AUMEUNIER Sébastien a donné pouvoir à M. LAROCHE Michel, KAPLAN Iskender a donné pouvoir à SCAFONE

Dominique, ROYERE Julie a donné pouvoir à DEMARGNE Céline.

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme SIMONET Laura.

OBJET : Budget primitif 2024 – Budget régie municipale 18907

DEPENSES

Date d'envoi du budget primitif aux membres : 29 mars 2024

Les budgets primitifs de la collectivité, finalisés par la commission finances dans ses séances du 13 et 27 mars 2024 sont présentés aux membres du Conseil municipal par Madame Christine SALADIN.

BUDGET REGIE MUNICIPALE

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section de FONCTIONNEMENT

011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	9 753,50
012	CHARGES de PERSONNEL	
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	6 279,23
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANTE	16 032,73
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	624,56
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES	16 657,29
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT	
	OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	16 657,29
002	DEFICIT REPORTE n-1	9 402,34
	TOTAL DES DEPENSES	26 059,63

	RECETTES	
013	ATTENUATIONS de CHARGES	
70	VENTES de PRODUITS FABRIQUES, PRESTAT	183,97
73	IMPOTS et TAXES	
74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	24 717,81
75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	
	TOTAL RECETTES de GESTION COURANTE	24 901,78
76	PRODUITS FINANCIERS	1 157,85
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL RECETTES REELLES	26 059,63
	OPERATIONS d'ORDRE	
	TOTAL	26 059,63
002	EXCEDENT REPORTE n-1	
	TOTAL des RECETTES	26 059,63

ID: 023-200085314-20240410-2024030-DE

BUDGET REGIE MUNICIPALE

Section d'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
,	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 157,85
020	DEPENSES IMPREVUES	
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	1 157,85
	OPERATIONS d'ORDRE	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL	1 157,85
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1	1 400,00
	TOTAL DES DEPENSES	2 557,85
	RESTES à REALISER en DEPENSES	
	TOTAL en DEPENSES	2 557,85

	RECETTES	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT	
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT°	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	
	TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES	
106	RESERVES	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 765,35
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	9 765,35
021	VIREMENT de la SECT° de FONCTIONNEMEN	٧T
	OPERATIONS d'ORDRE	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
	TOTAL.	9 765,35
001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1	
	TOTAL des RECETTES	9 765,35
	RESTE à REALISER en RECETTES	
	TOTAL en RECETTES	9 765,35

BUDGET PROPOSE en SUREQUILIBRE de 7 207,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve le budget 2024 tel que présenté ci-dessus.

La délibération comprend 2 pages dont la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché, la première adjointe

Christine SALADIN

La secrétaire de séance Laura SIMONET

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de certacteurs

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Transmise le 15/04/2024 - Affichée le 15/04/2024